



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2024-1296 ordonnant des travaux d'architecture de paysage pour le réaménagement complet de la Place Charles-Le Moyne et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 959;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 607;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 17 mars 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate